

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical a pris les délibérations suivantes :

- M. Le Président n° 1 **Désignation du Secrétaire.**
- M.LAVAL est désigné en qualité de Secrétaire de séance.
- Adopté à l'unanimité.**
- M. Le Président n° 2 **Pouvoirs.**
- Aucun pouvoir n'a été apporté pour cette séance.
- M. Le Président n° 3 **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2013.**
- Aucune observation n'est faite sur le compte-rendu de la séance du 28 mars 2013.
- Adopté à l'unanimité.**
- M. Le Président n° 4 **Débat d'orientations budgétaires 2014.**
- En vue du prochain vote du budget primitif 2014, il est procédé au débat des orientations budgétaires au sein du Comité Syndical ainsi que le prévoit l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Au titre de l'exercice budgétaire 2013, l'exécution comptable fait apparaître un écart entre les prévisions budgétaires et le réalisé à la fin 2013, concernant notamment la réalisation partielle de la tranche du marché confié à l'A.M.O. environnemental et urbain.
- En matière de recettes, les contributions de deux communes ont été réalisées.
- En conséquence, le réalisé 2013 fait apparaître un excédent.
- Pour l'année 2014, il s'agit pour le S.I.V.U. de poursuivre la concertation engagée en 2013 par la tenue de Comités

- Séance du vendredi 30 janvier 2014 -

d'Acteurs et réunions publiques, d'élaborer les scénarii d'aménagement, de définir des indicateurs de développement durable d'estimer les coûts de réalisation de l'aménagement de l'éco-quartier des Groues. Le S.I.V.U. des Groues pourrait également engager des études complémentaires nécessaires à la réalisation de l'étude d'impact et procéder à des travaux divers d'entretien du site.

En fonctionnement :

En recettes, les contributions des communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle s'élèvent pour 2014 au maximum à 20 000 € pour Orléans et 10 000 € pour Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Les dépenses à financer

Le budget 2014 du S.I.V.U. permettra de financer en section de fonctionnement :

- la poursuite de la mission 3 de l'A.M.O. concertation et communication correspondant à l'animation de la concertation par le biais de Comités d'Acteurs, de réunions publiques et d'ateliers thématiques,
- des frais d'insertion pour études diverses et les travaux d'entretien.

En investissement :

Le budget 2014 permettra de financer (hors reports 2013) :

- les honoraires de l'A.M.O. environnemental et urbain ;
- des études diverses portant à réaliser en amont de l'élaboration de l'étude d'impact sur le secteur ;
- des travaux à l'entretien du site.

Les dépenses d'investissement pourront être financées par la reprise des résultats 2013 et par l'autofinancement. A ce jour, il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2014.

Le Comité Syndical débat.

M. Le Président

n° 5 **installation du Comité d'Acteurs. Communication.**

La réunion d'installation du Comité d'Acteurs est intervenue le 13 septembre 2013 et a ainsi marqué le lancement de l'importante démarche de concertation qui se déroulera tout au long du processus de conception et de mise en œuvre du projet d'éco-quartier des Groues.

A l'occasion de cette réunion d'installation du Comité d'Acteurs, les membres de ce comité ont signé la charte de la participation.

Une réunion publique s'est déroulée également le 13 septembre 2013 avec les habitants riverains du futur éco-quartier.

- Séance du vendredi 30 janvier 2014 -

Compte tenu du calendrier électoral, les réunions du Comité d'Acteurs et les réunions publiques sont suspendues et reprendront à l'issue du mois de mars.

Le Comité Syndical prend acte.

Orléans, le 3 février 2014

Le Président du S.I.V.U.
Serge GROUARD